

Économie de l'environnement

Carmen Cantuarias-Villessuzanne, PhD

2024–2025

ESPI | FORMER
À L'IMMOBILIER
DE DEMAIN

Chapitre 3. L'évaluation des biens environnementaux

- 3.1. Les principes d'évaluation
- 3.2. Les méthodes d'évaluation

Discussion : Faut-il attribuer une valeur économique à l'environnement ?



FORMER
À L'IMMOBILIER
DE DEMAIN

3.1. Les principes d'évaluation

Types d'évaluation :

- Évaluation ex-ante : qui sert à déterminer si les actions proposées sont souhaitables (Ex. mise en place d'une taxe environnementale).
- Évaluation ex-post : qui sert à mesurer le bien-fondé des politiques mises en œuvre ou les dommages causés à l'environnement par des événements préjudiciables (Ex. les marées noires, la rupture d'un pipeline)

Au départ, le processus de contrôle des risques environnementaux se divise en deux parties :

- Évaluation des risques : conçue pour identifier l'amplitude des risques.
- Gestion des risques : étudie l'intérêt des différentes options disponibles pour les contrôler.

Évaluation des risques : 4 étapes

- ❶ L'identification du danger : indique si l'exposition à un agent peut avoir des effets nocifs sur l'homme ou l'environnement.
- ❷ La relation dose/réponse : caractérise le lien entre l'intensité et la durée de l'exposition à l'agent et l'apparition d'effets nocifs pour la santé.
- ❸ L'évaluation de l'exposition : permet d'estimer l'intensité, en tenant compte de sa durée et de sa fréquence.
- ❹ La caractérisation du risque : consiste à estimer les effets généraux d'un agent sur une population donnée en fonction de la relation dose/réponse et de l'évaluation de l'exposition.

En France : Plan national Santé-Environnement 4 (PNSE 4), "Mon environnement, ma santé" (2020-2024)

Évaluation de bénéfices liés à la gestion des risques

Les techniques d'évaluation étudiés peuvent servir à évaluer :

- les dommages causés par la pollution ;
- les services offerts par l'environnement ;

Attention ! Chaque contexte est associé à des problématiques uniques.

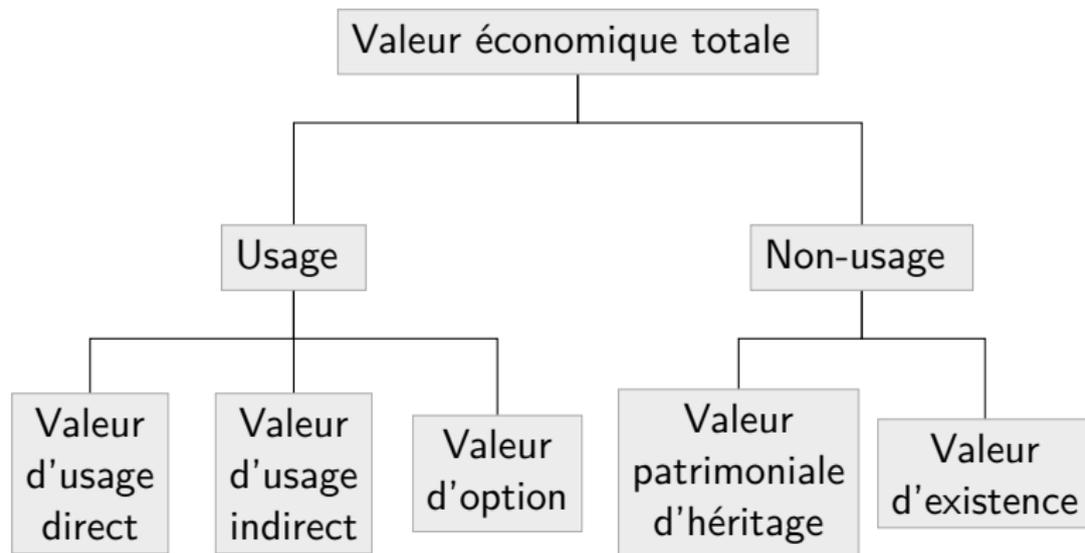
Types de valeurs

Grandes catégories :

- ① valeur d'usage ;
- ② valeur d'option ;
- ③ valeur de non-usage.

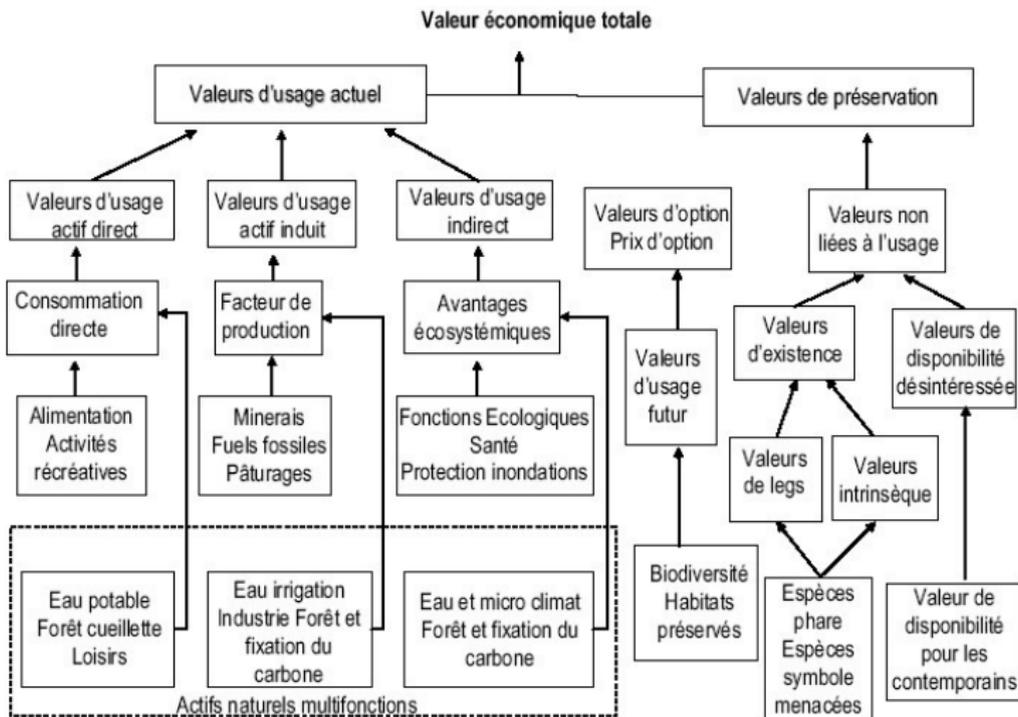
(Tietenberg2013)

Valeur économique total



Source : Sterner, 1993.

Valeurs économiques attribués au patrimoine naturel



(Point, 1998)

Valeur d'usage (*use value*)

Valeur d'usage

Cette valeur désigne l'usage direct d'une ressource environnementale. Par exemple : le poisson pêché en mer, le bois coupé en forêt, l'eau puisé d'une rivière pour l'irrigation, et même la beauté d'un paysage naturel.

La pollution peut provoquer une perte de la valeur d'usage. Par exemple : lorsque la pollution atmosphérique accroît le risque de problèmes de santé, qu'une marée noire dégrade une zone de pêche ou que les brouillards polluants masquent un paysage.

Valeur d'usage

Valeur d'usage direct

La valeur d'usage direct correspond à la valeur des biens prélevés ou des services rendus directement par l'environnement. C'est la valeur que nous accordons à l'air que nous respirons, au bois de construction, à un parc que nous fréquentons.

Valeur d'usage indirect

La valeur d'usage indirect concerne la valeur qui peut être créée grâce à l'utilisation indirecte de l'environnement. C'est la valeur que l'on donne à un paysage qui génère du tourisme.

Valeur d'option (*option value*) ou prix d'option

Valeur d'option

La valeur d'option désigne la disposition à payer afin de protéger un aspect de l'environnement pour plus tard. Cette valeur reflète le désir de protéger un certain potentiel en vue d'une utilisation future.

Enquête en classe



Vidéo
Questions

Avez-vous l'intention de visiter le parc naturel régional de Camargue l'été prochain ?



Seriez-vous prêt à payer pour protéger la possibilité de vous y rendre ?

Prix de quasi-option

Prix de quasi-option

Le prix de quasi-option désigne la conservation d'un actif dont on ne sait pas s'il aura un intérêt en vue d'un potentiel usage ultérieur.

Par exemple, la déforestation menace des espèces qui pourraient avoir un usage, notamment en matière médicale, encore inconnu.

Valeur de non-usage

Valeur de non-usage

La valeur de non-usage fait référence à l'observation générale selon laquelle les gens sont prêts à payer pour améliorer ou protéger des ressources qu'ils n'utiliseront jamais.

- La valeur de non-usage pur est également appelée *valeur d'existence* (*existence value*).
- La valeur patrimoniale (*bequest value*) est un autre type de valeur de non-usage, elle désigne le consentement à payer (*willingness to pay*) afin de préserver les ressources pour les générations futures.
- Ces valeurs dérivent de motivations autres que l'usage personnel, elles sont bien entendu moins tangibles que les valeurs d'usage.

Consentement à payer (*willingness to pay*)

Les catégories de valeur peuvent être associées pour calculer consentement total à payer (CTP) :

CTP

$$CTP = V_u + V_o + V_{nu}$$

où V_u est la valeur d'usage, V_o la valeur d'option et V_{nu} la valeur de non usage.

Régime de responsabilité environnementale

- La loi sur la responsabilité environnementale (LRE) adoptée le 1er août 2008 et son décret d'application du 23 avril 2009 transposent en droit français la directive 2004/35/CE (DRE).
- La DRE établit un cadre de responsabilité environnementale fondé sur le principe du pollueur-payeur, et créent ainsi un nouveau régime de responsabilité.
- Un exploitant responsable d'un dommage concerné par la LRE doit réparer les dégâts occasionnés en nature, c'est-à-dire en identifiant et en menant lui-même sur le terrain les opérations de réparation, à un « coût raisonnable » pour la société.
- Toute compensation financière est explicitement exclue.

Préjudice écologique

Préjudice écologique

Il y est défini comme toute « atteinte non négligeable aux éléments ou aux fonctions des écosystèmes ou aux bénéfices collectifs tirés par l'homme de l'environnement ». Il est désormais réparable, en priorité en nature.

(MTES, 2018).

Le préjudice écologique est reconnu par la jurisprudence dans l'affaire de l'Erika (septembre 2012), il est désormais inscrit dans l'article 4 de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (RBNP) du 8 août 2016.

Exemple : Valeurs associées à la nature en ville (1/4)

La nature en ville peut prendre différentes formes, parmi lesquelles :

- parcs et forêts urbaines ;
- végétalisation des façades, des rues, des toitures ou des voies de transport ;
- potagers urbains et jardins familiaux ;
- mares, étangs, petits ruisseaux ou autres zones humides ;
- végétation spontanée sur les trottoirs et au pied des arbres ;
- écopâturages, poulaillers, ruches sur les toitures, etc.

Source : David & Tuffery, 2023.

Nature en ville



Exemple : Valeurs d'usage associées à la nature en ville (2/4)

On peut constater des valeurs d'usage directes, marchandes :

- production de fruits,
- légumes et aromatiques dans les potagers urbains,
- miel dans les ruches,
- hausse de la valeur de l'immobilier d'un quartier végétalisé,
- hausse de l'attrait touristique.

Source : David & Tuffery, 2023.

Exemple : Valeurs d'usage associées à la nature en ville (3/4)

Les valeurs d'usage indirectes associées à la nature en ville sont de différentes formes :

- îlots de fraîcheur en période de canicule,
- esthétisme/bien-être mental/source d'inspiration,
- valeur éducative (observation de la faune et de la flore par exemple),
- lien social/convivialité,
- qualité de l'air,
- bien-être physique en favorisant les activités de plein air,
- absorption du bruit, structuration du sol,
- réduction des inondations...

Exemple : Valeurs de non-usage associées à la nature en ville (4/4)

Les valeurs de non-usage comprennent, par exemple :

- l'amélioration de la biodiversité,
- la préservation d'espèces menacées que permet la nature en ville,
- la végétalisation participe aussi à la lutte contre le changement climatique.

Même si les habitants ne côtoient pas ces espèces, ils peuvent accorder une valeur à leur survie.

Même si une personne considère qu'elle est trop âgée pour subir les effets du changement climatique, elle peut accorder une valeur à ce que ses enfants n'en souffrent pas.

Source : David & Tuffery, 2023.